Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502701-20260403-2026_17-DE

République Française
Département Ille-Et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2026

Nombre de membres	
Afférents	Présents
11	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026,
Le 2 Avril à 20 heures 30 minutes.
Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Georges-de-Gréhaigne, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie , sous la présidence de Monsieur HERY Jean-Pierre, Maire.

Présents : M. HERY Jean-Pierre, Maire, M. ROUXEL Jean-Pierre, M. FESTOC Jean-Pierre, M. HUBERT David, Mme FRETIGNY Armelle, Mme LECHEVALIER-BOISSEL Caroline, Mme GAUTIER Aurélie, Mme EVRARD Héloïse, M. THOMAS Pierre, Mme BAULAZ VEYSSEYRE Chantal

Excusés : M. BERTHELOT Jean-François

Absents :

Secrétaire de séance : Mme EVRARD Héloïse

Date de la convocation : 26/03/2026

2026-17 – Désignation des délégués au sein du Comité National d'Action Social (CNAS)

Monsieur le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la désignation d'un "délégué local élu" et d'un "délégué local agent" au Comité National d'Action Social (CNAS) auprès duquel la collectivité a adhéré à compter du 1er janvier 2007 par délibération n°06-09-05 du 19 octobre 2006.

Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales, est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 3 Rue Gustave Eiffel, CS 30406, 78280 Guyancourt.

Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction…) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux.

Après en avoir délibéré et par vote à l'unanimité, le conseil municipal:

- **Désigne Madame BAULAZ VEYSSEYRE Chantal comme déléguée locale élue au sein du CNAS**
- **Désigne Madame MINIAC Anne-Laure comme déléguée locale agent au sein du CNAS**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502701-20260403-2026_17-DE

Fait à Saint-Georges-de-Gréhaigne, le 02/04/2026

Le Secrétaire
Mme EVRARD Héloïse

Le Maire
Jean-Pierre HERY

MAIRIE de SAINT-GEORGES-de-GRÉHAIGNE • 35610 •

Certifié exécutoire compte tenu
de la publication et la transmission en préfecture le 03/04/2026